MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet d'implantation d'un broyeur mobile a metaux sur le site de BOUDON & FILS situe a Ales (30)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: BOUDON ET FILS

Raison sociale: BOUDON & FILS

N° SIRET: 30662026100041

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: DUPAS

Prénom(s): Emmanuel

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La societe BOUDON & FILS dispose d'un recepisse de declaration A-2-N7XA6B1N4X en date du 09 decembre 2022, pour l'exercice des activites de transit de dechets de metaux non dangereux, d'alliage de metaux ou de dechets de metaux non dangereux. La societe CEVENNES TRANSPORTS ET AFFRETEMENTS dispose d'un recepisse de declaration A-2-MXU738LDV en date du 09 decembre 2022, pour l'exercice des activites de transit, tri de dechets non dangereux de papiers/cartons, plastiques. Dans le cadre de la reorganisation du site, l'ensemble de ces activites sera toujours regroupe au sein du meme batiment, mais exploite par une entite unique BOUDON & FILS. L'exploitant prevoit egalement d'implanter un broyeur mobile a metaux, d'une capacite de 70 t/j. Le site est organise de la facon suivante : • Le batiment, d'une superficie de 9 480 m², dedie au transit et au stockage temporaire des dechets non dangereux. L'espace interieur est compartimente en plusieurs box distincts, concus pour accueillir differentes typologies de dechets non dangereux (metaux, papiers, plastiques, cartons…), • Une voirie interne desservant le site et le batiment, permettant la circulation des poids lourds pour les operations de depot, chargement et expeditions des dechets, • Une

4.2 Objectifs du projet

L'integration de cette unite mobile de broyage repond a plusieurs objectifs pour BOUDON & FILS : • Optimiser les transports de materiaux en permettant le broyage direct des metaux sur site ; • Ameliorer le tri et la valorisation des dechets grace a une meilleure separation des metaux ferreux, non ferreux et autres composants ; • Optimiser les capacites de stockage en reduisant les volumes des materiaux apres broyage. Cette optimisation du processus permettra a BOUDON & FILS de renforcer sa reactivite et sa souplesse operationnelle afin de repondre plus efficacement aux besoins de ses clients.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le batiment est existant et exploite. Il n'y aura pas de nouvelle construction ou de nouvelles surfaces impermeabilisees dans le cadre du projet. Le perimetre ICPE du site sera agrandi d'environ 6 820 m², l'emprise totale du site apres projet sera d'environ 23 730 m² (cf. Annexe 9 - note d'accompagnement). Afin de repondre aux besoins en eau incendie sur le site, deux baches d'eau incendie seront implantees sur le site, d'un volume unitaire de 120 m3 et situees de maniere a ce que les points d'eau incendie soient situes a moins de 100 m de l'installation.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les activites prevues dans le batiment sont une activite de broyage de dechets metalliques (2791) et une activite de stockage de dechets non dangereux : - Dechets de metaux non dangereux (2713), - Dechets non dangereux de papiers/cartons et plastiques (2714), - Dechets non dangereux non inertes (2716). Les quantites maximales susceptibles d'etre presentes dans le batiment seront : - 2791 : quantite maximale de dechets metalliques broyes de 70 t/j - 2713 (transit de metaux ou de dechets de metaux non dangereux) : 950 m² - 2714 (transit de dechets non dangereux de papiers, cartons, plastiques) : 980 m3 - 2716 (transit de dechets non dangereux non inertes) : 200 m3 d'ordures menageres

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier de demande d'autorisation environnementale sera depose a l'issu de la procedure de demande d'examen au cas-par-cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale du site Emprise du batiment	(23 730 , m²) (9 480, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 3 Voie : Rue de Lajudie

Lieu-dit :

Localité : 3 Rue de Lajudie 30100 Ales

Code postal : 30100 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 4°4'46"E Lat. : 44°8'45"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le site se trouve en zone UE1 du PLU d'Ales, dont la procedure de modification n°2 du PLU a ete engagee par arrete municipal n°2025/00232 du 02 avril 2025.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

La societe BOUDON & FILS dispose d'un recepisse de declaration A-2-N7XA6B1N4X en date du 09 decembre 2022, pour l'exercice des activites de transit, regroupement, tri ou preparation en vue de reutilisation de metaux ou de dechets de metaux non dangereux, d'alliage de metaux ou de dechets de metaux non dangereux. La societe CEVENNES TRANSPORTS ET AFFRETEMENTS dispose d'un recepisse de declaration A-2-MXU738LDV en date du 09 decembre 2022, pour l'exercice des activites de transit, regroupement, tri de dechets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois. Le site du projet fait donc l'objet de deux declarations ICPE distinctes, portees par deux exploitants differents. Le site n'a pas fait l'objet d'une evaluation environnementale.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Le site n'est pas situe dans le perimetre d'une ZNIEFF. Les plus proches sont : - ZNIEFF de type II "Hautes vallees des Gardons" (910014075), situee a environ 1,45 km a l'Ouest du site, - ZNIEFF de type I "Gardon d'Ales a la Grand-Combe" (910030297), situee a environ 1,65 km au Nord-Ouest du site.
En zone de montagne ?	☐	☑	La commune d'Ales n'est pas situee en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Le site n'est pas situe dans une zone couverte par un arrete de protection de biotope. La zone la plus proche est situee a environ 7,7 km au Nord-Est du site, il s'agit de l'APB "Vallee de l'Avene" (FR3800177).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	Ales n'est pas une commune littorale selon la loi littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Les plus proches sont : - PNN : "Cevennes [aire d'adhesion]" (FR3400004) a 1,2 km a l'Ouest, - PNR : "Monts d'Ardeche" (FR8000041) a 19 km au Nord, - RNR : "Combe Chaude" (FR9300034) a 33,5 km au Sud-Ouest, - RNN : "Gorges de l'Ardeche" (FR3600041) a 35 km au Nord-Est.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	Ales est concernee par le Plan de Prevention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Gard - 4eme echeance, approuve par arrete prefectoral n°30-2024-10-10-00002 du 10 octobre 2024. D'apres les cartes de bruit strategique 4eme echeance, le site ne se situe pas dans des zones de bruit identifie. Le site se situe a environ 200 m de la route nationale N106.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Le site se trouve en dehors de tout perimetre de protection d'un monument historique. Le monument le plus proche est l'Eglise paroissiale de la commune de Cendras, situee a environ 2,1 km au Nord-Ouest du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Aucune zone humide appartenant a la convention RAMSAR n'est recensee dans le secteur d'Ales. De plus, d'apres l'inventaire des zones humides du bassin versant des Gardons, le site n'est pas situe dans le zonage d'une zone humide averee, pre-inventoriee ou un espace a fort indice d'humidite.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	La commune d'Ales est concernee par le Plan de Prevention des Risques inondation du Gardon d'Ales, approuve par l'arrete n°2010-313-0012 du 9 novembre 2010. Le site ne se situe toutefois pas dans le zonage
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	La commune d'Ales est concernee par le Plan de Prevention des Risques inondation du Gardon d'Ales, approuve par l'arrete n°2010-313-0012 du 9 novembre 2010. Le site ne se situe toutefois pas dans le zonage
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☑	☐	Le site se situe sur un terrain pollue recense. Il s'agit de l'ancien site industriel Tamaris (SSP000318901) dont la liquidation judiciaire a ete prononcee en avril 2013. Le site a fait l'objet d'un diagnostic de la qualite du sous-sol (cf. Annexe 9 - Paragraphe 5).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	La commune d'Ales est situee dans la zone de repartition des eaux du bassin versant Gardons amont, classee par l'arrete prefectoral du 30 octobre 2013. A noter que le projet n'engendrera pas de nouvelle construction et qu'il n'y aura pas de pompage en nappe dans le cadre de l'activite du site.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	D'apres la cart'eaux d'Atlas Sante, la commune d'Ales n'est pas concernee par un captage d'eau potable. Le captage le plus proche se situe sur la commune de Cendras, a environ 2 km au Nord-Ouest du site. Le perimetre de protection eloigne de ce captage se situe a environ 1,65 km au Nord-Ouest du site.
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Le plus proche est le "Hameau de Valz - St Christol les Ales" (SI1976062501), situe a environ 4,6 km au Sud-Ouest du site et inscrit le 25 juin 1976.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site n'est pas situe dans le perimetre d'un site Natura 2000. Les plus proches sont : - ZSC "Vallee du Galeizon" (FR9101369) situee a environ 1,7 km a l'Ouest du site, - ZPS "Garrigues de Lussan" (FR9112033) situee a environ 12,3 km a l'Est du site.
D'un site classé ?	☐	☑	Le plus proche est le "Vallon du mas de Soubeyran" (SC1936050201), situe a environ 11 km au Sud-Ouest du site et classe le 02 mai 1936.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Il n'existe pas d'alimentation en eau directe sur le site. Le personnel utilise les sanitaires et locaux sociaux du site voisin de CEVENNES DECHETS. Une reserve d'eau d'un volume de 10 m3 sera installee sur le site afin d'humidifier les pistes en periode de secheresse ou de vent pour limiter les envols de poussieres.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Le projet ne sera a l'origine d'aucun prelevement depuis la nappe ou rejet d'eaux sanitaires ou industrielles dans le milieu et ne sera pas susceptible d'impacter qualitativement ou quantitativement les eaux souterraines. Les eaux d'extinction incendie seront confinees sur site, a l'interieur du batiment.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Pour rappel, il n'y aura pas de nouvelles constructions dans le cadre du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Pour rappel, il n'y aura pas de nouvelles constructions dans le cadre du projet.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le site est existant et en adequation avec les ressources disponibles. Pour rappel, le site n'est pas alimente en eau et ne dispose pas de sanitaires. Le projet n'aura aucun impact sur les ressources disponibles.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Un pre-cadrage ecologique a ete realise pour le site (cf. paragraphe 14.8 de l'Annexe 9). A l'issue des syntheses bibliographiques, le niveau des sensibilites ecologiques est juge tres faible sur l'ensemble de la zone d'etude. Les impacts potentiels du projet sur les composantes ecologiques sont evaluees comme negligeables a tres faibles pour tous les groupes biologiques. Le projet n'aura
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZSC "Vallee du Galeizon" (FR9101369), situee a environ 1,7 km a l'Ouest du site. Au vu de son eloignement, le site ne sera pas susceptible d'avoir des incidences sur les zones Natura 2000. Le projet faisant l'objet d'un cas-par-cas, une evaluation simplifiee est presentee en Annexe 8, conformement au 2° de l'article R.414-9 du Code de l'Environnement.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le site est existant et exploite. Il n'y aura pas de nouvelle surface impermeabilisee ou de nouvelle construction dans le cadre du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☑	☐	Le principal risque sera le risque d'incendie du batiment et de ses stockages de dechets non dangereux. Les eaux d'extinction incendie seront confines sur le site, a l'interieur du batiment. Des mesures de prevention et de protection sont prevues pour limiter ces risques. La modelisation realisee (cf. Annexe 9 - note d'accompagnement) montre que l'ensemble des flux
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le site ne se situe pas dans le zonage reglementaire du PPRi d'Ales. Toutefois, le site est situe dans les limites Exzeco (extraction des zones d'ecoulements) et est considere comme zone inondable par ruissellement. D'apres le PLU d'Ales, le site se situe en zone d'alea faible glissement de terrain, et a une exposition forte de retrait-gonflement des argiles. A noter qu'il n'y aura pas
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Le site n'est a l'origine d'aucun rejet d'eau sanitaire ou industrielle. Les activites sont realisees a l'interieur du batiment, permettant de limiter les emissions
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Le trafic engendre par le site, inherent a l'activite d'apport de dechets, ne sera pas modifie dans le cadre de l'implantation du broyeur mobile. Les poids-lourds circulent sur une voie dediee qui evite les zones d'habitats denses. Les poids-lourds en stationnement ont pour consigne de couper leur moteur. L'impact du site sur le trafic local est tres limite, tant en volume global qu'en proportion de poids lourds (cf. Annexe 9 - note d'accompagnement)
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Les activites du site seront realisees a l'interieur du batiment, limitant ainsi les nuisances sonores dans le voisinage. Toutes les mesures seront prises pour respecter les valeurs limites reglementaires
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	L'exploitation du site et l'organisation des stockages sont telles que le site ne genere pas de nuisances olfactives externes. Les stockages des dechets non dangereux sont realises a l'interieur du batiment
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Le projet ne causera aucune vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Le site est muni d'un eclairage interne necessaire a son bon fonctionnement et conforme a la reglementation en vigueur.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	La nouvelle activite de broyage des dechets metalliques n'engendrera pas d'evolution notable de l'impact des rejets atmospheriques vis-a-vis de l'existant. Le confinement des activites dans le batiment clos permettra de limiter significativement les envols de poussieres et la dispersion des particules dans l'environnement. Une reserve d'eau de 10 m3 permettra d'humidifier les pistes en cas de secheresse ou vent pour limiter les envols de
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	Il n'y a pas de sanitaires sur le site et aucune utilisation de l'eau a des fins industrielles. Il n'existe donc aucun rejet d'eaux usees, qu'elles soient industrielles ou sanitaires, au sein de l'emprise du site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Le batiment sert pour le stockage de dechets non dangereux, selon les quantites et les ilots detailles dans la note d'accompagnement (annexe 9). Ces stockages respecteront la reglementation en vigueur. De plus, les societes chargees du transport et de l'elimination des dechets seront titulaires d'un arrete d'autorisation prefectorale et des agrements de transport requis.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le site est existant et exploite, il n'y aura pas de nouvelles constructions dans le cadre du projet. Pour rappel, le site se situe en zone UE1 du PLU d'Ales; destine a l'accueil d'activites artisanales et industrielles pouvant induire des nuisances.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le site est existant et exploite, il n'y aura pas de nouvelles constructions dans le cadre du projet. Pour rappel, le site se situe en zone UE1 du PLU d'Ales; destine a l'accueil d'activites artisanales et industrielles pouvant induire des nuisances.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le site est existant, les activites exercees sur le site etaient realisees au sein du meme batiment, mais faisaient l'objet de deux declarations ICPE distinctes, portees par deux exploitants differents. La reorganisation du site et le regroupement de ces activites sous une meme entite unique n'engendrera pas d'incidence supplementaire par rapport a l'existant. Concernant la nouvelle activite de broyage des metaux, les incidences potentiellement cumulables avec les activites voisines seront essentiellement le bruit. A noter que les activites du site seront realisees a l'interieur du batiment, limitant ainsi les nuisances sonores dans le voisinage et que toutes les mesures seront prises pour respecter les valeurs limites reglementaires.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le site est existant et exploite, sous le couvert de deux declarations ICPE portees par deux exploitants differents. Une declaration de changement d'exploitant au profit de la societe BOUDON & FILS pour l'ensemble du batiment sera realisee lors de la demande d'autorisation ICPE prevue. L'implantation du broyeur mobile sera realise a l'interieur du batiment, dans l'enceinte du site. L'ensemble des activites se deroulera a l'interieur du batiment, et le projet ne prevoit pas la creation de nouvelles surfaces impermeabilisees. Il n'y aura donc aucune modification de la gestion des eaux pluviales sur le site. Les eaux d'extinction incendie seront confinees a l'interieur du batiment, par la mise en place de seuils au niveau des portes. La nouvelle activite de broyage des dechets metalliques n'engendrera pas d'evolution notable de l'impact des rejets atmospheriques vis-a-vis de l'existant. Le confinement des activites dans le batiment clos permettra de limiter significativement les envols de poussieres et la dispersion des particules dans l'environnement. De plus, le site disposera d'une reserve d'eau d'environ 10 m3 pour arroser les pistes afin de limiter l'envol de poussieres lors de la circulation des vehicules sur le site. La modelisation FLUMILOG montre que les effets irreversibles (3 kW/m²) et a fortiori les flux superieurs, seraient contenus dans les limites de propriete. Les murets moduloblocs entourant les stockages des dechets non dangereux permettent de prevenir la propagation d'un incendie au reste des installations. Il n'y aurait ainsi pas d'effet domino sur les installations proches.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'evaluation environnementale ne semble pas necessaire : le projet prevoit l'implantation d'un broyeur mobile sur un site deja existant et exploite. Les activites de stockage de dechets non dangereux sont declarees et le classement D ICPE sous ces rubriques ne sera pas modifie. De plus, le projet ne sera pas de nature a presenter des impacts ou dangers significatifs, au vu de la destination du zonage du PLU de la commune d'Ales (Secteur UE1 destine a l'accueil d'activites artisanales et industrielles pouvant introduire des nuisances), des mesures mises en place (pas de rejet d'eaux usees sanitaires ou industrielles, retention des eaux d'extinction incendie, confinement des activites a l'interieur du batiment limitant les rejets atmospheriques...). Le projet n'engendrera pas de risque supplementaire par rapport a l'existant.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom DUPAS

Prénom Emmanuel

Qualité du signataire Directeur General

À Ales

Fait le 10-10-2025

Signature du (des) demandeur(s)